

Par exemple, le taux de croissance annuel des exportations de ces entreprises s'est établi en moyenne à 54 pour cent au cours des trois dernières années. De même, leurs exportations ont compté en moyenne pour 70 pour cent de leurs ventes totales en 1982. Quel que soit le critère utilisé, on doit considérer ces entreprises comme des exportateurs de premier ordre.

Les candidats provenaient de toutes les régions du Canada et représentaient toute la gamme des activités industrielles: fabricants de grande et moyenne taille, petites entreprises de technologie de pointe, industries de services, conditionneurs de produits agricoles, halieutiques et alimentaires et petits fabricants.

Pour son évaluation comparative des résultats des entreprises candidates, le Comité de sélection s'est fondé sur les grands critères suivants: taux de croissance des ventes à l'exportation, introduction de nouveaux produits sur les marchés extérieurs, percée de nouveaux débouchés et/ou services insignes rendus aux exportateurs.

Tous les candidats ont fait la preuve qu'ils sont prêts à assumer des risques pour obtenir d'importants résultats à l'exportation dans un environnement international très incertain.

Les entreprises que nous honorons ce soir peuvent à juste titre tirer fierté de leurs réalisations, mais doivent comprendre que d'autres entreprises canadiennes peuvent obtenir le même succès. Dans cet esprit, j'aimerais que les entreprises qui exportent déjà renouvellent leur engagement d'élargir et de dynamiser leurs activités, et que celles qui n'exportent pas encore songent sérieusement aux avantages du commerce extérieur.

Monsieur Soubry, Mesdames et Messieurs, voilà qui conclut mes observations pour ce soir. Si vous voulez m'excuser un moment, je vais me rendre à l'estrade pour la présentation officielle des prix d'excellence à l'exportation canadienne.